

Banque Laydernier

RAPPORT DE GESTION 2015



Siège Social
10, Avenue du Rhône - 74997 Annecy cedex 9

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE	2
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	19
LE CONTROLE INTERNE	20
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	21
BILAN	22
COMPTE DE RESULTAT	24
PRINCIPES COMPTABLES	26
LA GESTION DES RISQUES	38
NOTES ANNEXES SUR LES COMPTES	39
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	54
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	57
RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	59
DIRECTION & ADMINISTRATION	62
LISTE DES AGENCES	63



RAPPORT DE GESTION

ANNEE 2015

La croissance française reste en retrait dans un contexte mondial contrasté

Le contexte économique est resté difficile en 2015. Les prévisions de croissance mondiale seraient à leur niveau le plus faible depuis 2009 pénalisées par la faiblesse du commerce et le ralentissement marqué des pays émergents.

La croissance des pays émergents est aujourd'hui marquée par de fortes incertitudes. Les signes de faiblesse de l'économie chinoise et les dévaluations successives de sa monnaie au cours de l'été ont suscité l'inquiétude et contribué à une forte volatilité des marchés financiers. Ce contexte a déstabilisé l'ensemble des économies asiatiques, fortement dépendantes de l'activité chinoise. Dans le même temps, le Brésil est entré en récession et la Russie peine à sortir de la crise.

A contrario, le dynamisme de l'économie américaine s'est poursuivi en 2015 avec une consommation tirée notamment par l'appréciation du dollar. L'économie américaine affiche une progression du PIB de 2,4% et un taux de chômage au plus bas (proche de 5%). La FED a initié fin 2015 une réévaluation des taux directeurs, amorçant ainsi un début d'inflexion dans la politique monétaire conduite au cours des dernières années.

Le contexte économique s'améliore pour la zone euro, dont la reprise est sensible avec notamment des situations relativement stabilisées et désormais plus favorables en Espagne et en Italie. La dépréciation de la monnaie unique permet un rebond du commerce extérieur et l'accentuation de la politique accommodante de la BCE au cours de 2015 aura continué à soutenir l'investissement des entreprises et des ménages. Les rythmes de croissance au sein de la zone euro demeurent cependant contrastés et encore parfois fragiles, notamment en France. L'inflation reste toujours très basse et pourrait justifier une nouvelle intervention de la BCE.

La France enregistre une croissance de son PIB de +1,1% en 2015. Cette croissance modérée intervient après une année 2014 atone (+0,2%). Toutefois, l'amélioration du climat des affaires et la hausse du pouvoir d'achat des ménages, porté notamment par la baisse du

cours du pétrole (au plus bas depuis 2009), ont contribué à ce rebond. Le taux de chômage reste toutefois élevé (près de 11% à fin 2015) mais serait attendu en léger repli en 2016.

L'indice CAC 40, qui s'établit à fin décembre à 4637 points, affiche une forte progression de +8,5% après une année 2014 en demi-teinte (-0,5%).

Dans un contexte économique domestique toujours difficile, la Banque Laydernier affiche une activité commerciale dynamique et de très bonnes performances financières

La Banque Laydernier, Banque historique des pays de Savoie et de l'Ain, affiche de solides résultats en 2015, ce qui confirme la pertinence et la solidité de son modèle, basé sur la proximité, l'expertise et la satisfaction clients.

Ainsi, la Banque Laydernier a consolidé son ancrage régional en 2015 avec une progression des fonds de commerce sur l'ensemble des marchés : Particuliers : + 3,8 %, Professionnels : + 5,5 %, Entreprises : + 0,1 % et Institutionnels : + 7,9 %.

Les encours moyens de crédits ont progressé de 14,6 % (crédits à destination des particuliers, intégrant la production de prêts immobiliers en francs suisses, et crédits à destination des professionnels et entreprises, intégrant la production de financements en crédit bail). Cela reflète la contribution que la Banque Laydernier souhaite apporter au développement de l'économie régionale.

Dans le même temps, les dépôts bilanciaux ont progressé de 7,0 % et la conservation de 4,5 %.

Ces bons résultats commerciaux sont le fruit du modèle de la Banque Laydernier, fondé sur la proximité de ses 41 agences et de ses 4 centres d'affaires avec les acteurs économiques, les institutionnels et les habitants du territoire qu'elle couvre.

Ainsi, la Banque Laydernier a choisi de privilégier une relation bancaire à forte valeur ajoutée, fondée sur la proximité relationnelle, l'expertise et la satisfaction de ses clients.

Sur le plan financier, la Banque Laydernier enregistre une croissance de son PNB de 5,3 % à 81,3 M€.

(Les résultats au 31 décembre 2015 sont établis selon les normes comptables françaises. Ils sont comparés à des chiffres 2014 établis selon les mêmes normes).

Le Résultat Brut d'Exploitation est en hausse de 11,3 % à 30,2 M€.

Compte tenu d'un coût du risque de 7,9 M€, la Banque Laydernier affiche au final un résultat net de 16,7 M€, en progression de 23,2 %.

LES FAITS MARQUANTS 2015

Une année historique sur le crédit immobilier

L'année 2015 a été marquée par un niveau record de production de crédits immobiliers dans un contexte de taux historiquement bas. En effet, la production s'affiche en hausse de plus de 40 % par rapport à 2014 avec une production décaissée sur l'année de plus de 441 M€ (Prêts immobiliers en euros et en francs suisses).

Le phénomène de remboursements anticipés, bien que significatif, est plus que compensé par les volumes de rachats de crédits à la concurrence.

La Banque Laydernier amplifie le développement de ses relais de croissance

Le développement de l'épargne financière s'est poursuivi sur l'année 2015 (+ 17,6 % sur la collecte d'assurance vie notamment).

L'activité de la Banque privée est également restée très soutenue avec un stock de clients à fin décembre 2015 en progression de 36 % par rapport à décembre 2014 et un volume d'actifs confiés en hausse de 20 %.

La Banque a poursuivi la distribution de produits d'assurance et de prévoyance adaptés aux situations de ses clients.

Enfin, 2015 a été une année record en matière de conquête sur le marché des Institutionnels, démontrant ainsi tout l'intérêt du poste de Conseiller de Clientèle des Institutionnels créé fin 2014 sur le secteur de la Savoie pour mieux exploiter le potentiel existant.

La Banque Laydernier poursuit ses projets visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients, avec une attention particulière portée sur le multicanal

Bénéficiant des investissements du Groupe Crédit du Nord, la Banque Laydernier poursuit l'enrichissement de son poste de travail en agence avec l'intégration de nouvelles situations de travail et de nouveaux produits et services.

En 2015, la Banque Laydernier a équipé la totalité de ses collaborateurs de tablettes, se positionnant ainsi à la pointe de l'innovation pour accentuer sa présence auprès de ses clients et renforcer le rôle de pivot du conseiller dans la relation.

Tous les conseillers entreprises de la Banque, fidèles à la tradition de proximité, peuvent désormais, à partir de leur tablette, présenter à leurs clients les produits et services de la Banque, réaliser des simulations adaptées à leurs besoins, récupérer et stocker des documents numérisés.

Le Groupe a en outre signé un partenariat avec Morpho (Groupe Safran), leader en matière de sécurité numérique, qui lui permet de proposer à ses clients une solution de signature électronique en cours de déploiement sur les tablettes.

Avec ce même objectif d'accroître la réactivité de sa force commerciale, le Groupe a développé une solution Webex depuis l'année dernière. Tous les collaborateurs de la Banque Laydernier ont ainsi la possibilité d'organiser une visioconférence et faire intervenir à distance un spécialiste de manière vivante et interactive. Cette solution mise en place fin 2013 est désormais également disponible sur les tablettes des conseillers.

Le digital contribue également à la modernisation de notre promesse relationnelle avec les nouvelles fonctionnalités proposées par les applications. Le Groupe continue aussi de déployer de nouvelles approches marketing afin de mieux cibler les besoins de ses clients et de s'adapter à leurs attentes avec pertinence.

Des solutions innovantes ont été développées : clavier virtuel permettant de renforcer le dispositif de sécurité pour l'accès Internet, accord avec Slimpay qui vient compléter l'offre de paiement en ligne et offre MonéSmart qui permet d'utiliser le Smartphone comme TPE ; d'autres sont en test : Etoile chèque qui permet de dématérialiser le bordereau de remise et un suivi depuis une application dédiée.

Le Groupe poursuit également l'enrichissement des fonctionnalités disponibles dans son application pour smartphone et tablettes (iPhone et Android).

Enfin, l'accès à la Banque via les canaux à distance poursuit sa progression en 2015. Le nombre de contrats de banque en ligne (Internet et mobile) augmente de manière régulière sur tous les marchés.

La satisfaction clients au cœur des préoccupations de la Banque Laydernier

Dans le souci d'offrir le meilleur accueil et la meilleure qualité de service à ses clients, la Banque fait réaliser annuellement des enquêtes de satisfaction qui permettent de travailler les axes d'amélioration agence par agence.

S'agissant des axes de progrès 2015 qui avaient été définis suite au baromètre de satisfaction 2014, les résultats sont plutôt bien orientés puisque :

- La note téléphonique sur la campagne d'appels mystères de juin 2015 a progressé de 74,7 à 77,1
- La note du baromètre sur le marché des entreprises progresse de 77 à 78
- La satisfaction vis-à-vis des conseillers en patrimoine est restée stable sur le marché des particuliers (note de 81) et a progressé de 5 points sur le marché des professionnels (note de 82)

S'agissant des notes de baromètre 2015, les résultats sont mitigés avec un marché des particuliers en perte de vitesse (note de 80 vs 83), un marché des professionnels en léger retrait mais qui conserve une bonne note (note de 78 vs 80) et un marché des entreprises en progression (note de 78 vs 77).

La Banque Laydernier a d'ores et déjà établi de nouveaux plans d'action pour retrouver dès 2016 le niveau de satisfaction attendu sur le marché des particuliers.

La modernisation du réseau d'agences

La banque a poursuivi la modernisation de son réseau d'agences en 2015 avec les objectifs d'optimiser les conditions de travail de ses collaborateurs, de proposer un service toujours plus qualitatif à ses clients et de respecter les normes d'accessibilité aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite.

Ainsi, des Automates Bancaires Valorisants (ABV) et des Distributeurs de Rouleaux de Monnaie (DRM) ont été installés dans plusieurs de nos agences afin de créer de nouveaux espaces dédiés à notre clientèle de commerçants.

Dix agences ont été équipées d'horodateurs chèques.

De nombreux travaux d'aménagement ont été également réalisés dans les agences Conseil ouvertes uniquement sur RDV l'après-midi.

Enfin, la majorité de nos agences sont aujourd'hui conformes aux normes d'accessibilité (PSH/PMR) et neuf d'entre elles ont même été équipées de la boucle malentendants.

Une Offre dédiée aux spécificités des Frontaliers

En 2015, les encours de crédits à l'habitat ont poursuivi leur progression, soutenus par une production dynamique de crédits en francs suisses dans un contexte de marché porteur.

Parallèlement la Banque Nationale Suisse a annoncé le 15 janvier 2015, à la surprise générale, l'abandon du cours plancher EUR/CHF à 1,20, ce qui a eu pour conséquences :

- ⇒ un cours EUR/CHF qui a chuté quasiment de 15 % pour se rapprocher de la parité
- ⇒ une baisse de 50 pb du taux de dépôt de la BNS, à - 0,75 %
- ⇒ l'abaissement de la fourchette cible pour le taux LIBOR CHF à 3 mois, ramenée entre - 0,25 % et -1,25 %

Dans ce contexte changeant, la Banque a du faire face à une forte demande de couverture (termes salariaux) de la part de ses clients frontaliers (clients résidents en France et travaillant en Suisse).

Les collaborateurs de la Banque qui sont formés aux spécificités des frontaliers et qui les accompagnent au quotidien avec une offre dédiée répondant à leurs besoins, ont ainsi pu démontrer tout leur savoir-faire.

Un employeur régional de 1^{er} plan

La Banque Laydernier a toujours considéré ses collaborateurs au centre de sa stratégie et de ses engagements.

En 2015, ce sont 32 recrutements qui ont été réalisés.

Aussi, pour anticiper l'évolution des métiers et des compétences, la Banque investit fortement dans la formation : chaque collaborateur a reçu en moyenne 26 heures de formation dans l'année !

Enfin, pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, la Banque a également recours à l'alternance. La Banque Laydernier dépasse largement ses obligations réglementaires puisque les collaborateurs en alternance représentent 7,5 % de l'effectif. En 2015, ce sont 16 contrats en alternance qui ont été signés, en complément des 7 contrats qui avaient été signés pour 2 ans l'année précédente.

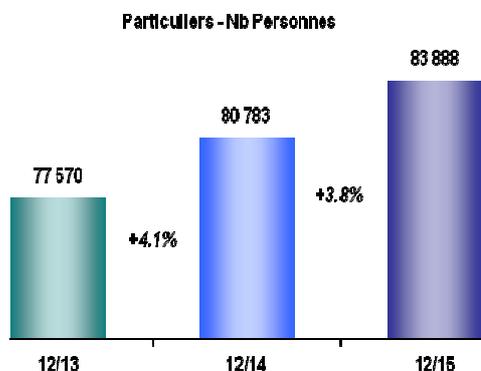
L'ACTIVITE COMMERCIALE

Un fort développement du fonds de commerce soutenu par la vague de rachats de crédits à la concurrence

Fonds de Commerce et Equipement des Particuliers

Le niveau historique de conquête de clients particuliers sur 2015 avec 6 725 nouveaux clients a permis une croissance du fonds de commerce actif de 3,8 %.

Au 31 décembre 2015, le fonds de commerce compte près de 84 000 clients particuliers actifs.



La progression du fonds de commerce a été fortement soutenue par la vague sans précédent de rachats de crédits à la concurrence. Cette croissance s'est accompagnée d'une intensification du rythme de vente de produits auprès de la clientèle (progression de 9,8 %), ce qui a permis d'atteindre un taux d'équipement en 6 produits et plus de 47,9 % pour la Banque Laydernier (vs une moyenne de 48,2 % pour le Groupe Crédit du Nord).

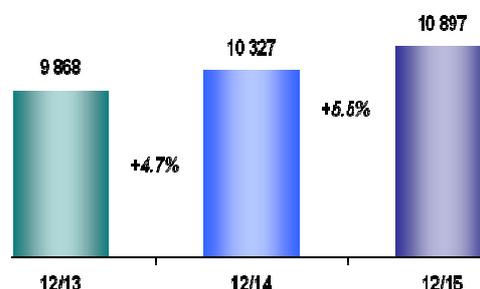
Fonds de Commerce et Equipement des Professionnels

Concernant la clientèle des professionnels, ce sont 1 036 entrées en relations qui ont été réalisées en 2015.

La dynamique d'entrées en relation s'est accompagnée d'une attention particulière sur la qualité des prospects ciblés puisque 51,7 % des entrées en relation sont des entreprises de plus d'un an.

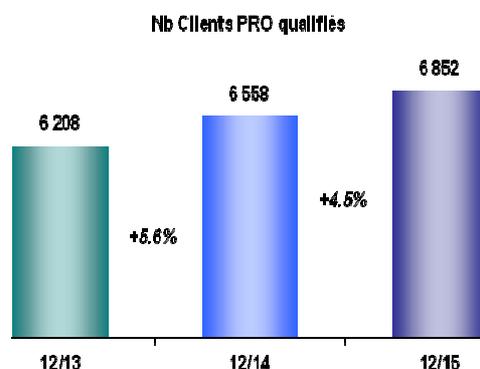
Ainsi, le fonds de commerce total des professionnels, y compris ceux avec lesquels la Banque n'entretient qu'une relation à titre privé, progresse de 5,5 % en 2015.

Professionnels - Fonds de Commerce (Nb Clients)



Sur les 1 036 nouveaux clients qui ont rejoint la Banque en 2015, 851 étaient qualifiés (avec des critères sélectifs sur les notations Banque de France et sur la remise des flux) soit un quotient de 82,1%.

Au final, le fonds de commerce de clients professionnels qualifiés a progressé de 4,5 %. Ce résultat témoigne de la qualité du dispositif de proximité de la Banque Laydernier avec d'une part, une offre adaptée de produits et services et d'autre part, la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie commerciale que de la partie privée de la relation.



Au 31/12/2015, près d'un client Professionnel sur deux (48,4 %) entretient une double relation, à la fois commerciale et privée, avec la Banque.

Le niveau d'équipement des Professionnels, autre point fort de la Banque, est étroitement lié à leur équipement en Convention Alliance qui témoigne de la confiance accordée par les clients; celui-ci, bien qu'encore perfectible, a progressé de 2,9 points pour atteindre le niveau de 69 % à fin 2015.

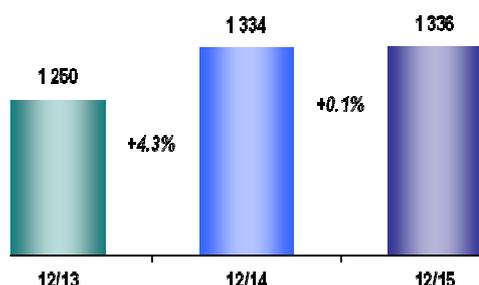
Enfin, 45,3 % des clients professionnels actifs en relation commerciale (hors relations privées seules et hors SCI) sont équipés d'au moins 4 produits actifs en 2015.

Fonds de Commerce et Equipement des Entreprises et des Institutionnels

En 2015, ce sont 43 comptes d'entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1,5 M€ et bénéficiant d'une cotation Banque de France 3 ou 4 qui ont été ouverts. Plus d'une entrée en relation sur trois s'est faite sur des sociétés de plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires.

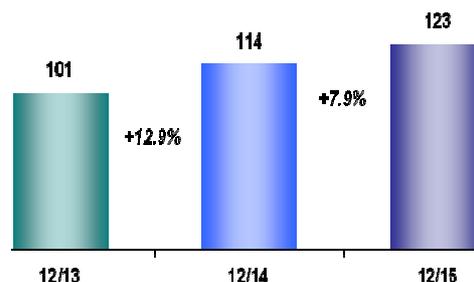
Au final, le fonds de commerce des entreprises actives n'a progressé que de 0,1 % avec 1 336 entreprises actives à fin décembre 2015. Cette évolution s'explique notamment compte tenu de nombreux regroupements d'entreprises au cours de l'année 2015.

Entreprises - Nb Sociétés actives



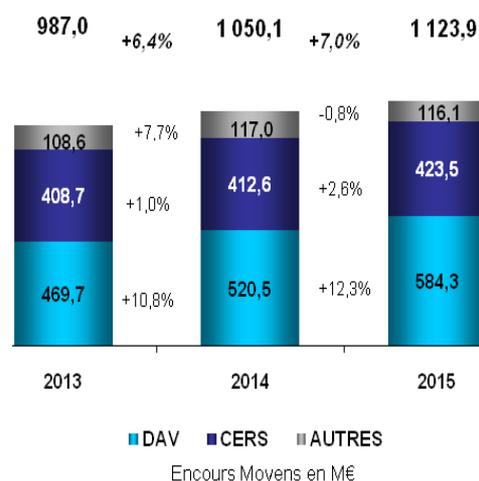
Parallèlement, l'année 2015 a été un très bon cru pour le marché des institutionnels puisque la Banque a enregistré 29 nouvelles relations qualifiées (critères de flux et/ou de dépôts confiés). Ainsi, le fonds de commerce d'institutionnels qualifiés a enregistré une progression de 7,9 %.

Institutionnels - Nb Clients qualifiés



La progression des encours de dépôts bilanciaux, des encours d'assurance vie et des encours de crédits s'accélère

Les encours de dépôts



Les encours de dépôts bilanciaux ont progressé de 7,0 % sur un an, très largement tirés à la hausse par les dépôts à vue.

Après une année 2014 déjà marquée par une très forte collecte des dépôts à vue, la tendance s'est confirmée en 2015. Sur un an, les encours de dépôts à vue ont progressé de 12,3 %, tirés par les 3 marchés : + 14,5 % pour le marché des Particuliers, + 9,6 % pour le marché des Professionnels et + 6,3 % pour le marché des Entreprises.

Cela illustre l'excédent de trésorerie important de notre clientèle dans un contexte de taux bas et de faible reprise économique.

Les encours de CERS progressent de 2,6% à fin 2015.

Les avoirs sur livrets (Livret A, LDD, CSL) plafonnent ou s'inscrivent même en légère baisse, en raison d'arbitrages au profit des supports d'assurance vie qui drainent l'épargne des ménages.

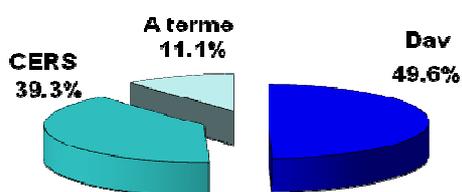
En revanche, le compte sur livret dédié à la clientèle des Institutionnels affiche une belle progression de 13,7 %.

De même, la collecte d'Epargne Logement est bien orientée, avec un encours en progression de 6,6 % sur un an, porté par l'attractivité de la rémunération du PEL.

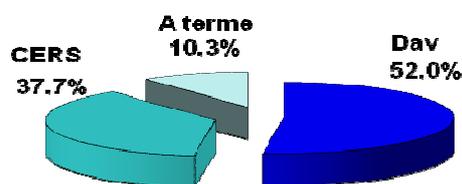
Les encours de comptes à terme (CAT) et certificats de dépôts négociables (CDN), enregistrent une légère baisse de 0,8% après une année 2014 qui avait été marquée par une collecte significative.

Sans surprise la structure des dépôts évolue en faveur des DAV et en défaveur des CERS entre 2014 et 2015.

Structure des dépôts clientèle

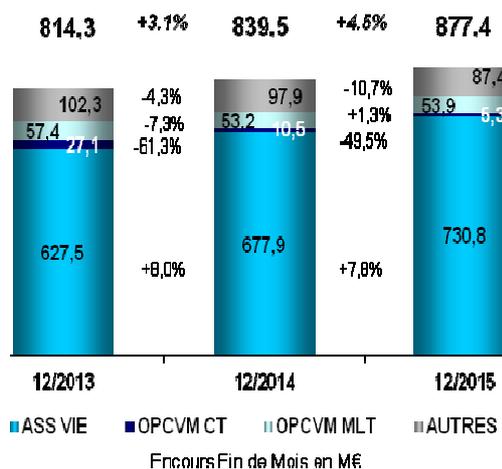


2014



2015

L'évolution de l'épargne hors bilan



Dans la continuité d'une année 2014 marquée par une dynamique commerciale soutenue sur l'assurance vie, l'encours 2015 affiche une progression de 7,8 % sur un an à 730,8 M€.

La collecte brute d'assurance vie se monte à 111,7 M€ en progression de + 17,6 % par rapport à décembre 2014. La collecte nette s'élève à 53 M€, en hausse de 5 %.

La part d'unités de compte dans la production d'assurance vie représente 17,9 % en cumulé à fin décembre 2015 (+ 1,8 points vs 2014).

Les encours d'OPCVM à moyen et long terme progressent de 1,3 % par rapport à fin 2014.

Les encours d'OPCVM à court terme sont pour leur part en fort repli de 49,5 % sur un an pour s'élever à 5,3 M€, toutes clientèles confondues. Les rendements des SICAV de trésorerie sont en effet fortement impactés par la faiblesse des taux monétaires.

Au total, l'épargne hors bilan a progressé de 4,5 % sur l'exercice 2015, pour s'élever à 877,4 M€.

La Banque Laydernier contribue au financement de l'économie

La production de crédits

La Banque Laydernier participe activement au financement de l'économie et a ainsi octroyé, tous crédits confondus (y compris crédit bail), 638,4 M€ de financements au cours de l'année 2015. Cette production est en hausse de 28,7 % vis-à-vis de 2014.

La production de crédits aux Particuliers est en hausse de 37,2 % à 476,3 M€.

L'année 2015 a été marquée par un niveau record de production de crédits immobiliers. Elle s'affiche en hausse de 40,8 % par rapport à 2014 avec une production décaissée sur l'année de 441,5 M€. Cette tendance s'explique notamment par le phénomène de rachats de crédits immobiliers entre établissements bancaires dans un contexte de taux historiquement bas. Aussi, le volume de remboursements anticipés, bien que significatif, a été plus que compensé par les volumes de rachats de crédits à la concurrence.

La Banque Laydernier continue de mener une politique sélective en matière de risque pour ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits à taux fixe ou à taux variable capé sur

des durées très majoritairement inférieures à 20 ans.

La production de prêts personnels a, quant à elle, enregistré une hausse de 3,4 % grâce à la mobilisation importante de nos conseillers. Ce sont 34,8 M€ qui ont été ainsi décaissés en 2015.

La production de crédits aux Entreprises et aux Professionnels a, pour sa part, enregistré une hausse de 9,1 % pour atteindre 162,1 M€ (y compris crédit bail).

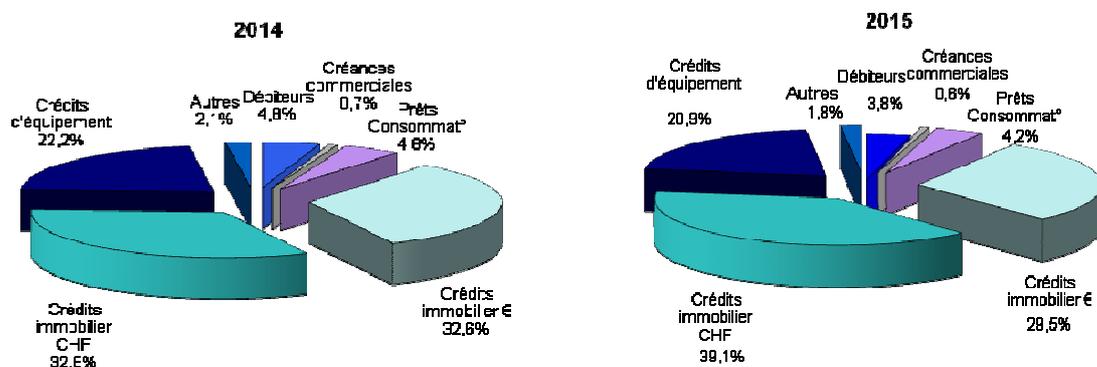
La production de crédit bail a reculé de 9,9 % par rapport à 2014 du fait d'une forte pression concurrentielle sur les prix et de difficultés de certains secteurs d'activité très contributeurs à la production de crédit-bail.

Production de Crédits

	2013 (en M€)	2014 (en M€)	2015 (en M€)	Evolution
Marché des Particuliers :	263,2	347,3	476,3	37,2%
Prêts Personnels	34,6	33,7	34,8	3,4%
Crédits Immobiliers yc Avances en devises	228,6	313,6	441,5	40,8%
Marché des Entreprises et des Professionnels :	124,6	148,6	162,1	9,1%
dont MLT Equipement	94,3	113,3	130,3	15,0%
dont Crédit Bail	30,3	35,3	31,8	-9,9%
TOTAL	387,8	495,9	638,4	28,7%

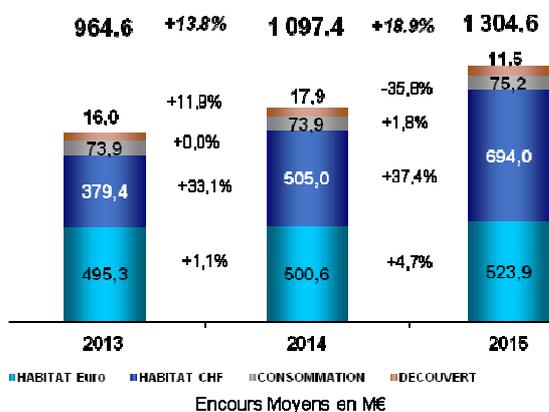
Les chiffres ci-dessus comprennent la production de crédits immobiliers en devises, qui progresse de 16,8 % : 232,4 M€ en 2014 portés à 271,5 M€ en 2015

Structure des Crédits



L'encours moyen des crédits a progressé de 14,6 % en 2015 pour atteindre 1 852,3 M€ (tous crédits confondus, y compris crédit-bail et prêts en francs suisses).

Encours de crédits aux Particuliers



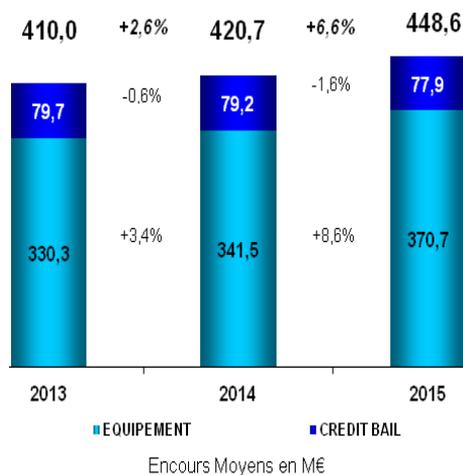
L'encours de crédits à l'habitat augmente de 21,1 % à 1 217,9 M€ du fait d'une production historique de crédits immobiliers en euros et en francs suisses, mais également de l'évolution du cours EUR/CHF à la mi janvier 2015 qui a eu pour effet une appréciation mécanique des encours de prêts immobiliers en francs suisses.

Dans ce contexte, la part des crédits immobiliers est passée de 65,4 % à 68,6 % dans la structure des crédits, avec des encours de crédits en francs suisses qui avoisinent 40 % des encours globaux.

L'encours de crédits à la consommation a, pour sa part, progressé de 1,8 % à 75,2 M€. Cette évolution s'explique par la bonne production de prêts personnels sur l'année 2015, production qui a permis de compenser des encours de crédits renouvelables en repli de 2,1 % à 7,4 M€.

Encours de crédits aux Professionnels et Entreprises

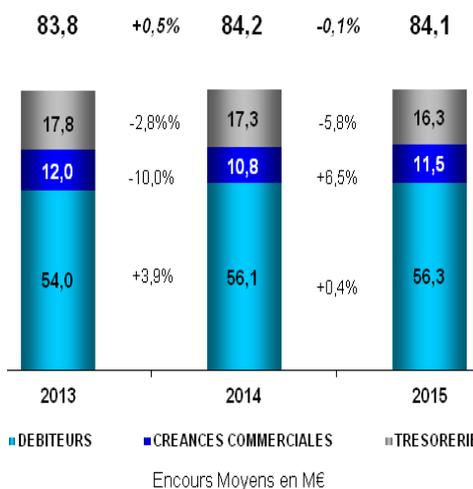
Les encours de crédits aux professionnels et entreprises ont progressé de 6,6 % à 448,6 M€, sous le coup d'une production aidée par des conditions de marché particulièrement favorables avec, notamment, la mise à disposition de l'enveloppe « TLTRO » à l'attention des professionnels et entreprises.



Les encours de comptes débiteurs sont restés stables (+ 0,4 % à 56,3 M€) dans un contexte de risque maîtrisé.

Contrairement à l'année 2014, 2015 aura été marquée par un rebond des encours de créances commerciales (+ 6,5 % à 11,5 M€), signe encourageant pour l'activité 2016.

Les crédits de trésorerie qui incluent notamment les crédits consentis au titre de la promotion immobilière se sont, quant à eux, inscrits en repli de 5,8 % pour atteindre un encours de 16,3 M€.



Le ratio Crédits / Dépôts

L'évolution des crédits et des dépôts clientèle, détaillée ci-dessus, se traduit par une augmentation du ratio « Loan To Deposit » (crédits rapportés aux dépôts, en fin de période) : 161,3 % en décembre 2015 contre 153,9 % un an plus tôt.

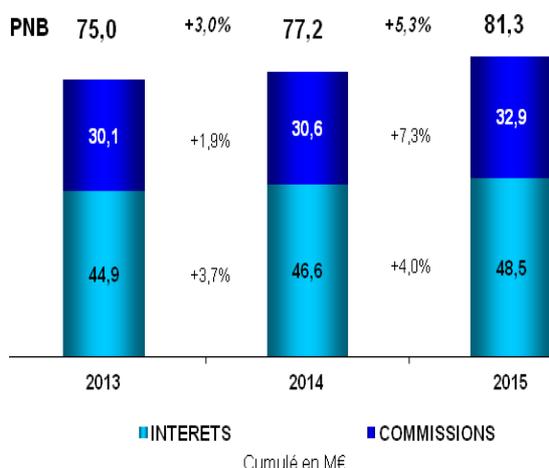
LES RESULTATS FINANCIERS

(Normes françaises)

Il n'y a pas eu de modification dans la présentation des comptes ou de changement de méthode de comptabilisation vis-à-vis de l'exercice 2014.

Le Produit Net Bancaire :

Le Produit Net Bancaire progresse de 5,3 % à 81 341 k€ (77 226 k€ en 2014). Hors éléments mouvements de provision sur encours PEL / CEL, le rythme de progression du PNB en 2015 est de 5,4 %.



Les intérêts nets et divers

Ils progressent de 4,0 %, à 48 459 k€ (46 580 k€ en 2014) et de 4,2 % retraités du mouvement de provision constituée au titre des engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement :

- en 2014 la Banque avait effectué une dotation de provision de 380 k€
- en 2015, une dotation de 490 k€ a été effectuée.

Dans ce poste, la marge sur crédits en euros affiche une progression de 7,7 % et la marge sur crédits immobiliers en francs suisses progresse de 29,3 %.

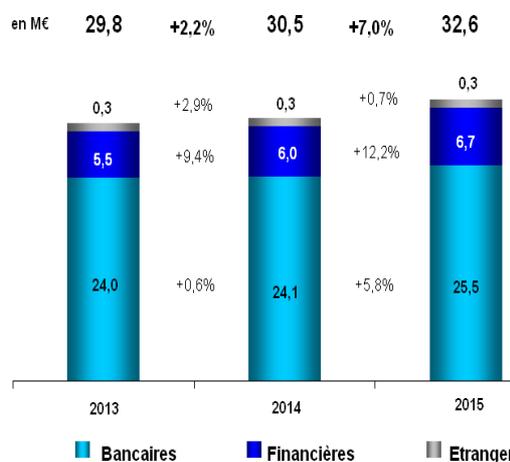
Pour les crédits en euros, cette évolution s'explique essentiellement par une production historique de crédits immobiliers et la production tonique de crédits à la clientèle commerciale. La marge sur crédits est également portée par l'augmentation sensible des indemnités de remboursements anticipés sur l'exercice 2015 dans un contexte fortement concurrentiel.

Parallèlement, la marge sur prêts immobiliers en francs suisses a profité, cette année encore, d'une production dynamique, mais également de l'évolution du cours EUR/CHF qui a été, en moyenne, favorable sur l'exercice 2015.

La marge sur dépôts est, pour sa part, en progression de 1,4 %. L'augmentation très soutenue des volumes de dépôts à vue, conjuguée à la baisse des taux réglementés (Baisse du livret A à 0,75 % en août 2015), ont permis de compenser l'effet négatif lié à la baisse des taux de remplacement de ces encours.

Enfin, de nombreux clients frontaliers (clients résidents en France et travaillant en Suisse) ont souhaité profiter de l'évolution favorable du cours EUR/CHF pour couvrir à un taux de change avantageux leurs revenus en francs suisses sur plusieurs mois. Cette forte demande de couverture (termes salariaux) de la part des clients frontaliers a généré un résultat de change significatif qui a contribué aux bons résultats enregistrés.

Les commissions nettes affichent une hausse de 7,0 %



Le graphique analytique précédent intègre le reclassement des commissions sur assurance emprunteurs en « commissions bancaires » ; ces mêmes commissions sur assurance emprunteurs sont enregistrées dans les comptes en « commissions financières ».

De même, les commissions sur encours détenus par la Caisse des Dépôts et Consignations ne sont plus traitées en commissions bancaires depuis 2014 mais en intérêts de trésorerie.

Les commissions bancaires sont globalement en hausse de 5,8 %.

Cette évolution s'explique essentiellement par la très bonne dynamique commerciale observée tout au long de l'année 2015 et, notamment, la croissance des fonds de commerce induite avec des taux d'équipement qui ont, d'une manière générale, progressé.

Les commissions bancaires ont également bénéficié de la facturation des frais de tenue de compte aux particuliers sur une année pleine (mise en place effective en avril 2014).

Enfin, la production historique de crédits immobiliers a généré un volume significatif de frais de dossiers qui ont contribué à cette évolution.

Dans la continuité de l'année 2014, les commissions financières bondissent de 12,2 % en 2015, bénéficiant de la bonne dynamique observée sur les lignes d'épargne financière.

L'évolution des encours d'assurance vie tirés par une collecte historique a en effet permis d'enregistrer une belle progression en matière de commission de gestion assurance vie (+ 8,3 %) et OPCVM (+ 11,8%).

Les activités Gestion Sous Mandat et Banque Privée ont également joué leur rôle de relais de croissance en enregistrant d'excellents résultats.

En outre, les différentes sources de diversification offertes à nos clients (Primaxia, Financière Fonds Privés, Fonds structurés Odysée, Odalys, Polaris, Auto calls Etoile Euros actions,...) ont permis de renforcer nos commissions financières.

Les charges d'exploitation :

	2013 (en M€)	2014 (en M€)	2015 (en M€)	Evolution
Frais de personnel	-22,9	-23,5	-23,5	-0,1%
Impôts et taxes	-1,2	-1,2	-1,6	36,2%
Autres charges	-20,8	-23,6	-24,4	3,2%
FRAIS GENERAUX	-44,8	-48,3	-49,5	2,4%
Amortissements	-1,9	-1,8	-1,7	-5,7%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-46,7	-50,1	-51,2	2,1%

Les charges d'exploitation s'élèvent à 51 184 k€, en progression de 2,1 %.

Les charges de personnel sont stables à - 0,1 % (23 454 k€).

Les impôts et taxes sont en augmentation de 36,2 % (1 628 k€) principalement liée à la comptabilisation de la contribution au Fonds de Résolution Unique Européen.

La ligne « Autres Charges » progresse de 3,2 % (24 385 k€) compte tenu, notamment, d'un poste « Frais de structure » refacturés par le Crédit du Nord en hausse, d'un poste « Intérimaires » qui a été plus important que prévu pour pouvoir faire face au surcroît d'activité lié à la production historique de prêts immobiliers et, enfin, d'un budget communication qui a été alloué pour préparer les 125 ans de la Banque Laydernier qui seront célébrés tout au long de l'année 2016.

La charge des amortissements est en recul de 5,7 % par rapport à 2014.

Le coefficient d'exploitation après correction des provisions PEL / CEL ressort au final à 62,5%, en baisse de 2,1 points.

Les investissements 2015 :

Les investissements comptabilisés en 2015 se sont élevés à 1 100 k€ dont les principaux concernent :

⇒ Démarrage des travaux dans le cadre du transfert de notre agence de St Julien

⇒ Installation d'Automates Bancaires Valorisants et de Distributeurs de Rouleaux de Monnaie dédiés à notre clientèle de commerçants dans nos agences d'Annecy Royale et d'Annemasse

⇒ Travaux d'aménagement dans les agences conseil ouvertes uniquement sur RDV l'après-midi

⇒ Poursuite de la mise aux normes des points de vente pour les rendre accessibles aux handicapés et personnes à mobilité réduite

⇒ Equipement en tablettes Compagnon ou Nomade de l'ensemble du personnel

A noter que certains chantiers peuvent être à cheval sur deux années.

Le Résultat Brut d'Exploitation :

	2013 (en M€)	2014 (en M€)	2015 (en M€)	Evolution
Produit Net Bancaire	75,0	77,2	81,3	5,3%
Charges d'exploitation	-46,7	-50,1	-51,2	2,1%
Résultat Brut d'Exploitation	28,3	27,1	30,2	11,3%
Coefficient d'exploitation	62,4%	64,6%	62,5%	

Compte tenu d'un produit net bancaire (PNB) en hausse de 5,3 % et, parallèlement, de charges d'exploitation en progression de 2,1 %, le résultat brut d'exploitation (RBE) s'inscrit en progression, de 11,3 % et s'élève à 30 157 k€.

Le coût du risque :

Encours fin de période en M€	déc-13	déc-14	déc-15	Evolution
Crédits Bilanciels	1 031	1 042	1 123	7,8%
PIM CHF	436	563	740	31,4%
Crédit Bail	79	80	77	-3,8%
Engagements par signature	71	52	54	3,8%
Total en M€	1 617	1 737	1 994	14,8%
CNR yc PRC et IAS (en M€)	5,493	6,594	7,886	19,6%
Taux CNR / encours fin de période	0,34%	0,38%	0,40%	

Le coût du risque représente la charge nette de provisionnement (dotation diminuée des reprises aux comptes de provisions) ainsi que les pertes irrécouvrables non couvertes par des provisions, minorées des récupérations sur créances amorties.

Ainsi, dans un contexte économique et financier qui est resté difficile en 2015, le coût du risque est en hausse de 19,6 % avec un niveau de dotation nette aux provisions de 7,9 M€.

Cette progression s'explique du fait de l'augmentation des encours sains sous surveillance, notamment sur le marché des

entreprises, et d'un accroissement du taux de provisionnement des créances douteuses et contentieuses.

Malgré cela le niveau de risque demeure tout à fait satisfaisant car il s'inscrit dans un contexte de développement des encours de crédits (voir plus haut).

Au final, le coût du risque exprimé en pourcentage des encours de crédits est de 0,40% pour l'année 2015 contre 0,38 % en 2014.

Fin d'exercice	2013	2014	2015	Evolution
Créances brutes en M€	71	79	79	0,0%
contentieuses	44	45	45	
douteuses	27	34	33	
Provisions sur créances en M€	31	32	34	6,6%
contentieuses	28	28	30	
douteuses	3	4	5	
Taux de provisionnement des créances	43,3%	41,2%	43,9%	
contentieuses	63,8%	63,1%	66,0%	
douteuses	9,8%	12,1%	13,7%	
Encours douteux & contentieux nets/ Encours Totaux	2,7%	2,9%	2,4%	

Le Résultat d'exploitation:

	2013 (en M€)	2014 (en M€)	2015 (en M€)	Evolution
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	28,3	27,1	30,2	11,3%
Coût du risque	-5,5	-6,6	-7,9	19,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	22,8	20,5	22,3	8,6%

Après prise en compte du coût du risque, le résultat d'exploitation est de 22 271 k€.

Le Résultat Courant avant Impôts :

	2013 (en M€)	2014 (en M€)	2015 (en M€)	Evolution
RESULTAT D'EXPLOITATION	22,8	20,5	22,3	8,6%
Résultat net sur titres de participation	2,1	0,0	2,1	ns
Résultat net sur immobilisations d'exploitation	0,0	0,0	0,0	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	24,8	20,5	24,4	18,8%

Le résultat courant avant impôts ressort à 24 371 k€, en hausse de 18,8 % par rapport à 2014. A noter que ce résultat intègre une plus value non récurrente de 2 101 k€ réalisée dans le cadre de la cession au Crédit du Nord des titres Banque Rhône Alpes détenus par la Banque Laydernier.

Le Résultat Net :

	2013 (en M€)	2014 (en M€)	2015 (en M€)	Evolution
RCAI	24,8	20,5	24,4	18,8%
Résultat Exceptionnel	0,0	0,0	0,0	ns
Impôts sociétés	-7,9	-6,9	-7,6	ns
Impôts différés	0,0	0,0	0,0	
RESULTAT NET	17,0	13,6	16,7	23,2%

Au final le résultat net s'élève à 16 749 k€, en progression de 23,2 % par rapport à l'exercice 2014.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice, égal à 16 749 488,19 euros, majoré du report à nouveau de l'exercice précédent soit 22 758 119,18 euros, forme un total distribuable de 39 507 607,37 euros.

Il est rappelé que la réserve légale est de 2 478 883,20 euros et représente 10 % du capital social.

Le Conseil de Surveillance propose de répartir le montant distribuable comme suit :

- Attribution de 11 542 299,90 euros au versement d'un dividende de 7,45 euros par action composant le capital. Le paiement du dividende étant effectué dans les 15 jours suivant l'Assemblée Générale.
- Inscription du solde, soit 27 965 307,47 euros en Report à nouveau.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2014 : 6,80 euros par action
- exercice 2013 : 16,70 euros par action
- exercice 2012 : 8,80 euros par action

ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

(en milliers d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres délais (*)	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2015	160,8				4,1	164,9
Montant au 31/12/2014	9,4				9,0	18,4

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs indépendamment de la date de réception de celles-ci.

(*) Ce montant correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE 2015

François ORAIN

- Membre et Président du Comité de Surveillance : STE GILBERT DUPONT pour l'année 2015
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration : NORBAIL IMMOBILIER pour l'année 2015
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration : STAR LEASE pour l'année 2015
- Administrateur du Conseil d'Administration : ETOILE ID pour l'année 2015
- Membre et Vice-président du Conseil de Surveillance : BANQUE RHONE ALPES pour l'année 2015
- Membre et Président du Conseil de Surveillance : BANQUE LAYDERNIER pour l'année 2015

Yves-Marie BLAVET

- Administrateur du Conseil d'Administration : ANTARIUS (SA) pour l'année 2015
- Vice-président et Membre du Conseil de Surveillance : Banque COURTOIS (SA) pour l'année 2015
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE RHONE ALPES pour l'année 2015
- Représentant Permanent du CDN et Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE LAYDERNIER (SA) pour l'année 2015

Marc SALLE DE CHOU

- Membre du Comité de Surveillance : GILBERT DUPONT pour l'année 2015
- Vice-président et Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE LAYDERNIER pour l'année 2015
- Administrateur du Conseil d'Administration : ANTARIUS pour l'année 2015
- Administrateur du Conseil d'Administration : ETOILE GESTION pour l'année 2015
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration : ETOILE ACTONS INTERNATIONALES pour l'année 2015
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration : ETOILE PATRIMOINE 50 pour l'année 2015
- Directeur Général : ETOILE ACTION INTERNATIONALES et ETOILE PATRIMOINE 50 pour l'année 2015

Alain MELINE

- Président du Directoire : Banque LAYDERNIER (SA) pour l'année 2015
- Président : FEDERATION FRANCAISE DES BANQUES (Hte Savoie) Association loi 1901, depuis le 1^{er} juillet 2015

Julien STERENZY

- Vice-président du Directoire : Banque LAYDERNIER (SA) pour l'année 2015

Claudine METRAL

- Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés : Banque LAYDERNIER (SA) pour l'année 2015

Pierre ROUSSET

- Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés : Banque LAYDERNIER (SA), pour l'année 2015

Pierre FOURNIER-BIDOZ

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER (SA) pour l'année 2015
- Membre du Conseil de Surveillance : STE SIVALBP (SAS) pour l'année 2015
- Dr Général Délégué/Administrateur : STE FOURNIER (SA) pour l'année 2015
- Gérant : SCI CARINA, SCI MERCURE, SCI BOREAL, SCI DES ILES, SCI DES CREUSES, EURL ANIMOB, pour l'année 2015
- Cogérant : SCI CYBERLYON pour l'année 2015
- Directeur Général : FINANCIERE DES ALPES (SAS) pour l'année 2015

Xavier CHAPPAZ

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER (SA), pour l'année 2015
- Gérant SCI CHAPPAZ, SCI LE CHABLE, pour l'année 2015

Florence MASNADA-AUBONNET

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER (SA) pour l'année 2015
- Gérante : VAIL EURL, NAG EURL pour l'année 2015

Patrick MIGNOLA

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER (SA) jusqu'au 23/10/2015
- Président / Administrateur : MIGNOLA CARRELAGES (SAS) pour l'année 2015
- Gérant M INVEST SARL pour l'année 2015

Luc BLANCHET

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER (SA) pour l'année 2015
- Administrateur : HALPADES (SA) pour l'année 2015
- Président : BOTANIC-SERRES DU SALEVE (SAS), LES JARDINS DE ST ANTHELME (SAS), LES SERRES DU DAUPHINE (SAS), ESTOLON (SAS), LES JARDINS DES REMPARTS (SAS), LES JARDINIERS D'AIX (SAS), VILLAGE RHONE-ALPIN (SAS), LES JARDINS DU CENTRE (SAS), pour l'année 2015
- Président IAE Savoie Mont-Blanc, Etablissement Public National, pour l'année 2015.

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

La Banque Laydernier est détenue à 100% par le Crédit du Nord. Au 31 décembre 2015, l'état de la participation des salariés au capital social de la Banque Laydernier est néant.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice 2015.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un environnement économique toujours incertain et volatile, mais qui laisse entrevoir des perspectives économiques plus favorables, la croissance en zone euro est attendue en progression sur l'exercice 2016. La dépréciation de l'euro favorable aux exportateurs et le recul du cours du pétrole devraient tirer à la hausse le pouvoir d'achat et donc la consommation.

La croissance en France devrait également gagner en vigueur sur 2016, soutenue par la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Le niveau élevé du chômage demeure cependant un point de vigilance fort.

Dans un contexte marqué par des évolutions permanentes, la Banque Laydernier a engagé une démarche d'adaptation en profondeur de son modèle, dans le respect des fondamentaux qui ont forgé sa réussite. Les diverses initiatives qui en résultent s'appuient très largement sur les actions menées avec succès depuis plusieurs années, tout en les amplifiant et les intensifiant pour faire face aux nouveaux enjeux (indispensable consolidation de ses expertises, diffusion des nouvelles technologies en interne et auprès des clients et renforcement de son efficacité opérationnelle).

La Banque Laydernier a ainsi réaffirmé des ambitions fortes au travers de 4 engagements :

- Rester **l'un des leaders en termes de satisfaction client**
- Poursuivre la **dynamique de développement de sa clientèle et de ses revenus**, en s'appuyant sur l'élan commercial des deux dernières années et sur l'activation réussie de ses relais de croissance (distribution de produits d'assurance prévoyance, Banque Privée).
- Maintenir une **rentabilité attrayante** afin de pouvoir financer ses investissements et conserver la confiance de son actionnaire.
- Mener le **processus de transformation** de la Banque avec une série d'objectifs, qui concernent principalement l'évolution de son modèle relationnel (meilleure différenciation dans l'approche des différents segments de clientèle et adaptation de son dispositif d'exploitation).

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Directoire a présenté aux Membres du Conseil son rapport sur la situation de la Banque LAYDERNIER et son activité au cours de l'année 2015.

Puis, le Conseil de Surveillance a examiné les comptes arrêtés par le Directoire.

Dans un contexte économique difficile, la Banque LAYDERNIER a réalisé une activité commerciale dynamique et de très bonnes performances financières.

La Banque affiche un PNB de 81 341 k€ au titre de l'année 2015 soit une progression de 5,3 % (PNB Comptable French) en dépit d'un environnement sous contrainte et de taux bas.

Deux évènements exceptionnels ont concouru à ces résultats :

- ⇒ une production historique de crédits immobiliers, portée par les taux bas et les rachats de prêts entre établissements bancaires. Pour les crédits qui ont été rachetés par les concurrents, un montant très significatif d'indemnités de remboursements anticipés a été perçu ;
- ⇒ un résultat de change exceptionnel lié à la forte demande de couverture (termes salariaux) de la part de nos clients frontaliers suite à l'évolution du cours de change EUR/CHF en janvier 2015 (abandon du cours plancher par la Banque Nationale Suisse).

Compte tenu d'un poste « Charges d'exploitation » en progression de 2,1 %, le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) de la Banque s'inscrit en hausse de 11,3 %.

Dans ce contexte, et après provisions pour risques, le résultat net 2015 est en progression de 23,2 % et s'élève à 16 749 k€ contre 13 597 k€ en 2014.

A noter que le résultat 2015 intègre une plus-value non récurrente de 2 101 k€ réalisée dans le cadre de la cession au Crédit du Nord des titres Banque Rhône Alpes détenus par la Banque Laydernier.

La Banque LAYDERNIER consolide son ancrage régional. Cela constitue un atout majeur pour lui permettre de poursuivre un développement soutenu de son fonds de commerce, tous marchés confondus.

Le Conseil approuve la politique menée par le Directoire en 2015 et adresse ses remerciements à tous les collaborateurs de la Banque qui, dans un environnement économique incertain, ont su maintenir une très bonne dynamique commerciale.

Le Conseil de Surveillance renouvelle sa confiance au Directoire pour mener à bien les ambitions fixées pour 2016.

LE CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne de la Banque LAYDERNIER, et qui prévaut dans le Groupe Crédit du Nord, repose sur un dispositif organisationnel constitué de 3 niveaux interdépendants :

- ❖ Le contrôle hiérarchique de niveau 1 : chaque responsable d'entité ou de service doit effectuer un contrôle permanent sur les opérations traitées sous sa responsabilité.

- ❖ Un contrôle de 2^e niveau qui constitue la mission de la Direction du Contrôle Permanent de la Banque.

Cette direction est rattachée hiérarchiquement au Président du Directoire et fonctionnellement au Directeur du Contrôle Permanent du Groupe Crédit du Nord avec lequel les plans et modalités de leurs interventions sont arrêtés.

Cette direction est composée de :

- 1 Directeur
- 3 Contrôleurs chargés du contrôle des procédures
- 1 Contrôleur des engagements

- ❖ Le Contrôle Périodique du Groupe Crédit du Nord est fondé pour sa part à intervenir dans tous les domaines au Crédit du Nord et dans ses filiales.

Le Directeur du Contrôle rédige annuellement un rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré, conformément au Règlement 97-02 du Comité Consultatif de la Législation de la Réglementation Financière, ex C.R.B.F. ; de même, le Directeur des Risques rédige chaque année un rapport sur la mesure et la surveillance des risques.

BANQUE LAYDERNIER - COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

Soldes intermédiaires de gestion

	Notes	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	%
Intérêts nets perçus et divers	1	44 917	46 580	48 459	4,0%
Commissions nettes	2	30 078	30 646	32 882	7,3%
PRODUIT NET BANCAIRE		74 995	77 226	81 341	5,3%
Frais de personnel (*)	3	-22 856	-23 480	-23 454	-0,1%
Impôts et taxes	3	-1 212	-1 196	-1 628	36,1%
Autres charges	3	-20 773	-23 626	-24 385	3,2%
Amortissements	4	-1 880	-1 820	-1 718	-5,6%
CHARGES D'EXPLOITATION		-46 721	-50 122	-51 185	2,1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		28 274	27 104	30 156	11,3%
Dotations aux provisions	5	-5 493	-6 593	-7 886	19,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION		22 781	20 511	22 270	8,6%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	6	2 062	0	2 101	100,0%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		24 843	20 511	24 371	18,8%
Résultat Exceptionnel		0	0	0	ns
Impôts sur les sociétés	7	-7 868	-6 914	-7 622	10,2%
RESULTAT NET		16 975	13 597	16 749	23,2%

(*) : intègre les dotations/reprises sur provisions pour passifs sociaux

BANQUE LAYDERNIER - BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIF

	<i>Notes</i>	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		22 647	18 954	22 073	16,5%
Créances sur les établissements de crédit	8	161 991	348 742	369 654	6,0%
A vue		59 046	139 875	50 598	-63,8%
A terme		102 945	208 867	319 056	52,8%
Créances sur la clientèle	9	1 488 077	1 619 193	1 878 641	16,0%
Créances commerciales		10 032	11 037	10 900	-1,2%
Autres concours à la clientèle		1 397 594	1 534 302	1 794 411	17,0%
Comptes ordinaires débiteurs		80 451	73 854	73 330	-0,7%
Obligations et autres titres à revenu fixe	10	100 932	614	614	0,0%
Actions et autres titres à revenu variable	11	90	94	98	4,3%
Participations et activité de portefeuille	12	874	874	1 135	29,9%
Parts dans les entreprises liées	13	2 037	2 037	0	-100,0%
Immobilisations incorporelles	14	1 787	1 802	1 790	-0,7%
Immobilisations corporelles	14	10 348	10 715	10 109	-5,7%
Autres actifs	15	5 904	5 821	5 358	-8,0%
Comptes de régularisation	16	10 626	11 087	12 163	9,7%
Total actif		1 805 313	2 019 933	2 301 635	13,9%

HORS BILAN

Engagements donnés					
Engagements de financement					
Engagements en faveur de la clientèle		72 769	96 124	129 247	34,5%
Engagements de garantie					
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		0	0	0	ns
Engagements d'ordre de la clientèle		112 111	123 179	126 893	3,0%
Engagements sur titres		0	0	0	ns

BANQUE LAYDERNIER - BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

PASSIF

	<i>Notes</i>	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Banques Centrales, C.C.P.		0	0	0	ns
Dettes envers les établissements de crédit	17	529 510	737 076	945 250	28,2%
A vue		12 705	2 709	17 489	545,6%
A terme		516 805	734 367	927 761	26,3%
Comptes créditeurs de la clientèle		1 061 604	1 096 202	1 231 030	12,3%
Comptes d'épargne à régime special	18	414 939	416 253	472 131	13,4%
A vue		340 208	335 142	384 082	14,6%
A terme		74 731	81 111	88 049	8,6%
Autres dettes	19	646 665	679 949	758 899	11,6%
A vue		539 231	557 058	650 018	16,7%
A terme		107 434	122 891	108 881	-11,4%
Dettes représentées par un titre	20	84 192	82 181	11 036	-86,6%
Bons de caisse		154	154	17	-89,0%
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		84 038	82 027	11 019	-86,6%
Autres passifs	21	18 572	6 189	5 071	-18,1%
Comptes de régularisation	22	21 511	19 996	22 490	12,5%
Provisions pour risque et charges	23	8 785	9 427	11 683	23,9%
Provisions règlementées		0	0	0	ns
Capital et assimilé	24	24 789	24 789	24 789	0,0%
Primes d'émission	24	0	0	0	ns
Réserves	24	10 779	10 779	10 779	0,0%
Report à nouveau	24	28 596	19 697	22 758	15,5%
Résultat de l'exercice		16 975	13 597	16 749	23,2%
Total passif		1 805 313	2 019 933	2 301 635	13,9%

HORS BILAN

Engagements reçus					
Engagements de financement		0	0	0	ns
Engagements reçus d'établissement de crédit		50 000	50 000	86 541	73,1%
Engagements de garantie					
Engagements reçus d'établissement de crédit		327 058	671 274	986 617	47,0%
Engagements reçus de la clientèle		0	0	0	ns
Engagements sur titres		0	0	0	ns

BANQUE LAYDERNIER - COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

CHARGES	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Charges d'exploitation bancaire	19 844	20 947	19 361	-7,6%
Intérêts et charges assimilés	15 152	16 519	15 021	-9,1%
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 725	8 384	8 155	-2,7%
Sur opérations avec la clientèle	7 919	7 634	6 579	-13,8%
Sur opérations et autres titres à revenu fixe	508	501	287	-42,7%
Commissions	3 725	3 261	3 282	0,6%
Pertes sur opérations financières	967	1 167	1 058	-9,3%
Sur titres de placement	0	0	0	ns
Sur opérations de change	967	1 167	1 058	-9,3%
Sur inst. Financiers	0	0	0	ns
Autres charges ordinaires	53 834	58 391	60 914	4,3%
Charges générales d'exploitation	45 342	49 193	49 782	1,2%
Frais de personnel	22 905	23 751	23 437	-1,3%
Autres frais administratifs	22 437	25 442	26 345	3,5%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 880	1 820	1 718	-5,6%
Autres charges d'exploitation	1 134	1 091	1 119	2,6%
Bancaire	1 134	1 091	1 119	2,6%
Non bancaire	0	0	0	ns
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	5 478	6 287	8 295	31,9%
Solde en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	0	0	0	ns
Charges exceptionnelles	0	0	0	ns
Impôt sur les bénéfices	7 868	6 914	7 622	10,2%
Bénéfice de l'exercice	16 975	13 597	16 749	23,2%

BANQUE LAYDERNIER - COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

PRODUITS	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Produits d'exploitation bancaire	93 908	97 073	99 760	2,8%
Intérêts et produits assimilés	52 402	54 497	54 108	-0,7%
Sur opérations avec les établissements de crédit	491	2 256	2 396	6,2%
Sur opérations avec la clientèle	50 222	51 965	51 712	-0,5%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 689	276	0	-100,0%
Revenus des titres à revenu variable	708	328	329	0,3%
Commissions	32 339	32 367	34 151	5,5%
Gains sur opérations financières	8 459	9 881	11 172	13,1%
Sur titres	0	0	0	ns
Sur opérations de change	3 553	3 701	4 206	13,6%
Sur inst. Financiers	4 906	6 180	6 966	12,7%
Autres produits ordinaires	4 613	2 776	4 886	76,0%
Autres produits d'exploitation	4 613	2 776	4 886	76,0%
Bancaire	279	245	281	14,7%
Non bancaire	4 334	2 531	4 605	81,9%
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	0	0	0	ns
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	0	0	0	ns
Produits exceptionnels	0	0	0	ns
Perte de l'exercice				

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de la Banque Laydernier ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2015.

OPTIONS REGLEMENTAIRES EXERCEES

La Banque Laydernier applique les options réglementaires suivantes :

- frais d'acquisition des titres : l'option de non-activation des frais d'acquisition a été retenue conformément à l'avis n°2008-05 du Conseil National de la Comptabilité.
- dépréciation au titre du risque de crédit avéré : l'augmentation de la valeur comptable du fait du passage du temps est inscrite en marge d'intérêt et non pas en coût du risque (option du Conseil National de la Comptabilité).

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

DEPRECIATION AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT AVERE A TITRE INDIVIDUEL

Conformément au nouveau règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire (Livre II - Titre 2 - Traitement comptable du risque de crédit), dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Laydernier de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels). La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « *Coût du risque* ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants

correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Segmentation des encours

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
- notations internes : pour le Retail, il existe une note propre au défaut. Pour le Corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le Corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

Sains sous surveillance (« 3S »)

La Banque Laydernier a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

DEPRECIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CREDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

REDUCTION DES RISQUES

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du livre II- Titre 3- Opérations sur titres du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire sont les suivantes :

➤ Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe, le prix d'acquisition inclut les intérêts courus.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique «*Résultat net sur opérations financières*». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique «*Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories «Titres de placement» ou «Titres d'investissement» si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Laydernier a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

➤ Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique «*Revenus des titres à revenu variable*».

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique «*Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*» du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont enregistrées dans la rubrique «*Résultat net sur opérations financières*» du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie «titres d'investissement» si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Laydernier a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

➤ Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Banque Laydernier a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique «*Gains nets sur actifs immobilisés*» du compte de résultat.

➤ Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des «Titres de participation et parts dans les entreprises liées» dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque Laydernier, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la banque Laydernier, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la banque Laydernier.

Il s'agit d'autre part des «Autres titres détenus à long terme», constitués par les investissements réalisés par la Banque Laydernier, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique «*Revenus des titres à revenu variable*».

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique «*Gains nets sur actifs immobilisés*».

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique «*Dotations aux amortissements*».

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Laydernier a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

Gros œuvre	50 ans
Étanchéité, toiture	20 ans
Façades	30 ans

Installations techniques

Ascenseurs] 10 à 30 ans
Installations électriques	
Groupes électrogènes	
Climatisation, désenfumage	
Chauffage	
Installations de sûreté et de surveillance	
Plomberie, canalisations	
Protection incendie	

Agencements

Finitions, second œuvre, abords	10 ans
---------------------------------	--------

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc	5 à 20 ans

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés.

La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique «*Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*» du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique «*Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*» du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature,
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Le taux d'actualisation est le taux d'un placement sans risque sur la même durée.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont présentées dans la note 23. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Banque Laydernier estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'EPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Laydernier des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Laydernier font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en «*Produit net bancaire*» au sein de la

marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

OPERATIONS EN DEVISES

Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions du livre II- Titre 7- Opérations en devises du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire (Livre II- Titre 5- Chapitre 1- Comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts & Livre II-Titre 5- Chapitre 2- Comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêts ou de devises).

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

- Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en «*Résultat Net sur opérations financières*» dans la rubrique «*Résultat sur instruments financiers à terme*».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat. Ils sont inscrits en «*Résultat net sur opérations financières*» dans la rubrique «*Résultat sur instruments financiers à terme*».

- Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat *pro rata temporis*. Ils sont inscrits en «*Résultat net sur opérations financières*» dans la rubrique «*Résultat sur instruments financiers à terme*». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

GARANTIES DONNEES ET REÇUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

La Banque Laydernier enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique «*Produits de commissions – Prestations de services et Autres*».

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

AVANTAGES DU PERSONNEL

La banque Laydernier peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que des indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité de ces engagements. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en «*Frais de personnel*» au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en compte de résultat.

COÛT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique «*Coût du risque*» comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique «*Gains ou Pertes sur actifs immobilisés*» regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit net bancaire*.

CHARGE FISCALE

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000 et à partir de 2011 une majoration de 10,7% pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Depuis le 1er janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15 %, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation à l'impôt sur les sociétés d'une quote-part de frais et charges de 12 % sur le montant des plus-values brutes en cas de réalisation d'une plus-value nette à long terme. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5% des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique «*Impôt sur les bénéfices*».

Impôt différé

La Banque Laydernier utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2015 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 34,43% pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique «*Résultat exceptionnel*» comprend les produits et charges encourus par la Banque Laydernier dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de la Banque Laydernier.

SOCIETE CONSOLIDANTE

Le Groupe Crédit du Nord consolide les comptes de la Banque Laydernier selon la méthode d'intégration globale.

LA GESTION DES RISQUES

RISQUE DE LIQUIDITE

Pour la surveillance de la liquidité à court terme, le coefficient de liquidité a été calculé jusqu'au mois de septembre 2015 par la Direction Financière de la Banque. A compter du mois de septembre 2015, ce ratio est calculé par le Crédit du Nord dans le cadre du sous-groupe de liquidité auquel la Banque Laydernier appartient.

RISQUE DE TRANSFORMATION

Le développement des crédits consentis à moyen et long terme s'adosse sur la collecte de ressources longues auprès de la clientèle et sur l'émission de B M T N. L'évolution de la structure du bilan de la banque est suivie et pilotée par les cellules ALM de la banque et du Crédit du Nord.

RISQUE DE TAUX

Le calcul de la sensibilité issue d'un choc de 200 bps est réalisé en central, par le Crédit Du Nord, au niveau du Groupe consolidé. Les impasses de taux ainsi calculées font l'objet de couvertures pour compte de la Banque Laydernier, auprès du Crédit Du Nord (contrepartie unique).

La mise en place de ces opérations est assurée par la Direction des Marchés de Capitaux du Crédit du Nord.

RISQUE DE CHANGE

Les opérations de change ne concernent en fait que la clientèle ; chacune est individuellement adossée par une opération de sens contraire auprès du Crédit du Nord, il n'y a en conséquence aucune position sèche de change, donc pas de risque de change.

RISQUE DE MARCHE

La banque n'entretient pas de position sur les marchés dérivés et adosse ses ordres clientèle auprès de son actionnaire.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

NOTE 1 : INTERETS NETS ET DIVERS

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
* Créances commerciales et crédits clientèle	44 381	45 867	45 048	-1,8%
* Comptes à vue	4 096	4 290	4 176	-2,7%
* Intérêts divers	562	565	1 066	88,7%
* Int. prêt subord. à terme client	0	0	0	ns
Total Clientèle Produits	49 039	50 722	50 290	-0,9%
* Compte à vue	-135	-137	-125	-8,8%
* Comptes épargne régime spécial	-5 688	-5 422	-4 856	-10,4%
* Comptes à terme	-2 093	-2 069	-1 595	-22,9%
* Intérêts bons de caisse et d'épargne	0	0	0	ns
* Intérêts, dettes rep. par un titre	-503	-501	-287	-42,7%
Total Clientèle Charges	-8 419	-8 129	-6 863	-15,6%
* Int. sur créances douteuses	891	931	1 132	21,6%
* Dot prov. Intérêts s/ cré contentieuses	0	0	0	ns
* Prov. Intérêts s/ cré douteuses	0	0	0	ns
Total intérêts douteux	891	931	1 132	21,6%
Intérêts nets clientèle	41 511	43 524	44 559	2,4%
* Comptes à vue	50	35	8	-77,1%
* Intérêts sur comptes à terme	1 589	2 315	2 112	-8,8%
Total Trésorerie Produits	1 639	2 350	2 120	-9,8%
* Banque centrale, CCP	0	0	0	ns
* Comptes à vue	-28	-22	-1	-95,5%
* Intérêts sur emprunts	-6 697	-8 362	-8 153	-2,5%
* Intérêts divers	0	0	0	ns
Total Trésorerie Charges	-6 725	-8 384	-8 154	-2,7%
Intérêts nets trésorerie	-5 086	-6 034	-6 034	0,0%
Gains nets instruments taux intérêts	4 906	6 180	6 966	12,7%
* Revenus titres	708	328	329	0,3%
* Moins-values de cessions	0	0	0	ns
* Plus-values de cessions	-4	0	0	ns
* Dotation nette aux provisions	8	4	4	0,0%
Total Revenus sur titres	712	332	333	0,3%
Revenus de change	2 853	2 535	3 148	24,2%
* Plus value sur cession d'immobilisations	0	0	0	ns
* Moins value sur cession d'immobilisations	0	0	0	ns
Résultat net sur cession d'immo.	0	0	0	ns
* Loyers d'immeubles	46	46	46	0,0%
* Location et vente mat info	149	176	212	20,5%
* Autres (profit except PEL, subvt° équipt)	-174	-179	-771	330,7%
Total Produits accessoires	21	43	-513	-1293,0%
TOTAL INTERETS NETS ET DIVERS	44 917	46 580	48 459	4,0%

NOTE 2 : COMMISSIONS NETTES

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
COMMISSIONS BANCAIRES	20 647	20 878	22 243	6,5%
* Mouvement	2 323	2 413	2 490	3,2%
* Tenue de compte	1 939	2 158	2 321	7,6%
* Dépassement	5 130	4 428	4 410	-0,4%
* Comm/op de crédit	900	916	1 070	16,8%
* Monétique	1 769	2 119	2 261	6,7%
* Télématique	691	700	714	2,0%
* Engagements	1 251	1 599	1 280	-19,9%
* Package	3 917	4 121	4 421	7,3%
* Autres	2 727	2 424	3 276	35,1%
COMMISSIONS FINANCIERES	9 100	9 427	10 296	9,2%
* OPCVM	1 914	2 147	2 371	10,4%
* Assurance	6 385	6 487	6 858	5,7%
* Droits de garde	326	333	308	-7,5%
* Bourse	396	336	285	-15,2%
* Autres	79	124	474	282,3%
COMMISSIONS ETRANGER	331	341	343	0,6%
TOTAL DES COMMISSIONS	30 078	30 646	32 882	7,3%

NOTE 3 : FRAIS GENERAUX

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
* Salaires et traitements	-12 697	-13 153	-13 093	-0,5%
* Dotation nette aux prov° engagements sociaux	80	243	-4	-101,6%
* Charges sociales	-5 764	-6 019	-5 905	-1,9%
- dont charges de retraite	-2 291	-2 549	-2 475	-2,9%
- dont autres charges sociales	-3 473	-3 470	-3 430	-1,2%
* Impôts, taxes et versts sur rémunération	-1 840	-1 874	-1 819	-2,9%
* Intéressement des salariés	-1 147	-1 533	-1 038	-32,3%
* Participation des salariés	-1 103	-827	-1 111	34,3%
* Abondement PEE	-308	-266	-452	69,9%
* Ecart de provisions sur congés payés	-77	-51	-32	-37,3%
<i>Total Charges de Personnel</i>	<i>-22 856</i>	<i>-23 480</i>	<i>-23 454</i>	<i>-0,1%</i>
* Contribution Economique Territoriale (ex TP)	-897	-922	-999	8,4%
* Autres impôts et taxes	-315	-274	-629	129,6%
<i>Total Impôts et Taxes</i>	<i>-1 212</i>	<i>-1 196</i>	<i>-1 628</i>	<i>36,1%</i>
* Charges locatives et redev. de crédit bail	-1 235	-1 289	-1 357	5,3%
* Télécommunications	-193	-160	-153	-4,4%
* Services extérieurs	-4 633	-4 695	-5 080	8,2%
* Transports et déplacements	-1 087	-1 081	-1 069	-1,1%
* Frais légaux	-251	-291	-264	-9,3%
* Charges facturées par le groupe	-14 038	-16 976	-17 287	1,8%
* Charges refacturées	664	866	825	-4,7%
<i>Total Autres Charges</i>	<i>-20 773</i>	<i>-23 626</i>	<i>-24 385</i>	<i>3,2%</i>
Total des Frais Généraux	-44 841	-48 302	-49 467	2,4%

Effectif moyen du personnel	2013	2014	2015	Evolution
Techniciens	195	196	197	0,5%
Cadres	110	112	111	-0,9%
TOTAL	305	308	308	0,0%

Le montant global des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction de la banque au cours de l'exercice 2015 s'élève à 276 milliers d'euros.

NOTE 4 : AMORTISSEMENTS

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
* Dotation aux amortissements corporels	-1 863	-1 803	-1 702	-5,6%
* Dotation aux amortissements incorporels	-17	-17	-16	-5,9%
* Reprise de provisions	0	0	0	ns
Total Amortissements	-1 880	-1 820	-1 718	-5,6%

NOTE 5 : PROVISIONS NETTES (COÛT DU RISQUE)

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
* Dot. sur créances douteuses clientèle	-12 664	-10 700	-11 468	7,2%
* Reprises de prov° sur créances douteuses clientèle	8 824	4 865	6 153	26,5%
<i>Dotations Nettes</i>	<i>-3 840</i>	<i>-5 835</i>	<i>-5 315</i>	<i>-8,9%</i>
* Dotation au prov° engagements hors bilan	-518	-419	-675	61,1%
* Reprise de prov° engagements hors bilan	668	490	448	-8,6%
* Reprise de prov° assimilée à des réserves	0	0	0	ns
* Dotation prov° éventualités diverses	-1 650	-278	-1 280	360,4%
* Reprises prov° éventualités diverses	0	0	18	100,0%
<i>Dotations Provisions pour Risques et Charges</i>	<i>-1 500</i>	<i>-207</i>	<i>-1 489</i>	<i>619,3%</i>
* Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des provisions	-6 229	-3 189	-3 031	-5,0%
* Utilisation de provisions	6 229	3 189	3 031	-5,0%
<i>Amortissement de créances</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>ns</i>
<i>Créances Irrécouvrables non Provisionnées</i>	<i>-343</i>	<i>-703</i>	<i>-1 249</i>	<i>77,7%</i>
<i>Récupération sur Créances Amorties</i>	<i>190</i>	<i>152</i>	<i>167</i>	<i>9,9%</i>
TOTAL DES PROVISIONS NETTES	-5 493	-6 593	-7 886	19,6%

NOTE 6 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
* Dotation aux Prov° titres participation	0	0	0	ns
* Reprises de prov° disp. Titres particip	0	0	0	ns
*Plus values cession titres de participation	2 061	0	2 101	100,0%
<i>Résultat Net sur Titres de Participation et Filiales</i>	2 061	0	2 101	100,0%
*Moins values immobilisations d'exploitation	0	0	0	ns
*Plus values immobilisations d'exploitation	0	0	0	ns
<i>Résultat Net sur Immobilisations d'Exploitation</i>	0	0	0	ns
TOTAL	2 061	0	2 101	100,0%

En décembre 2013, le groupe CDN a cédé à la Société générale sa participation dans le groupe Amundi qui était détenue via la société Etoile Gestion Holding. Au niveau de la Banque Laydernier, la cession s'est faite pour 4,510 millions d'euros, soit 2,061 millions d'euros de plus-value.

En décembre 2015, la Banque Laydernier a cédé au Crédit du Nord sa participation dans la Banque Rhône Alpes. La vente des titres pour 4,137 millions d'euros a généré une plus-value de 2,101 millions d'euros.

NOTE 7 : IMPÔT SUR LES SOCIETES

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
<i>Impôt courant</i>	-8 661	-6 945	-8 251	18,8%
<i>Impôt différé</i>	793	31	629	1929,0%
TOTAL IMPOTS SUR SOCIETES	-7 868	-6 914	-7 622	10,2%

Analyse de la charge fiscale

	2015	
Résultat net avant impôt	24 371	
Taux normal d'imposition		34,43%
Charge théorique d'impôt	-8 391	
Différences permanentes et autres éléments	85	-0,35%
Impact prêts taux 0	-62	0,25%
Impact mécénat	5	-0,02%
Crédit Impôt Compétitivité	138	-0,57%
Différentiel imposition plus value participations	637	
Cotisation FRU non déductible	-41	
Solde impôt année précédente	7	-0,03%
Charge d'impôt de l'exercice	-7 622	

NOTE 8 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Comptes ordinaires à vue	57 936	139 875	50 598	-63,8%
Total des créances à vue	57 936	139 875	50 598	-63,8%
Prêts à terme	102 792	207 675	317 864	53,1%
Valeurs reçues en pension				
Total des créances à terme	102 792	207 675	317 864	53,1%
Créances rattachées	1 263	1 192	1 192	0,0%
Total des créances sur les Etablissements de crédit	161 991	348 742	369 654	6,0%

Au 31 décembre 2015, les créances détenues sur le Crédit du Nord et la Société Générale dans la rubrique comptes ordinaires à vue s'élèvent respectivement à 21 966 k€ et 7 880 k€.

NOTE 9 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Créances commerciales	9 303	10 546	10 438	-1,0%
Autres concours à la clientèle	1 351 712	1 490 893	1 752 893	17,6%
Crédits à l'exportation	633	863	728	-15,6%
Crédits de trésorerie	126 427	81 957	158 278	93,1%
Crédits à l'équipement	254 481	270 486	294 942	9,0%
Crédits à l'habitat	888 167	1 069 741	1 298 945	21,4%
Autres crédits divers	82 004	67 846	0	-100,0%
Comptes ordinaires débiteurs	73 895	66 784	66 618	-0,2%
Créances douteuses nettes	37 188	42 873	40 620	-5,3%
Créances douteuses	26 207	33 159	32 119	-3,1%
Créances douteuses compromises	46 601	47 622	48 832	2,5%
Provisions sur créances douteuses	3 207	4 922	5 223	6,1%
Provisions sur créances douteuses compromises	32 413	32 986	35 108	6,4%
Créances rattachées	15 979	8 097	8 072	-0,3%

NOTE 10 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Obligations non cotées	1 000	1 000	1 000	0,0%
Certificats de dépôt	100 000	0	0	ns
B.M.T.N.	0	0	0	ns
Provisions pour dépréciation	386	386	386	0,0%
Créances rattachées	318	0	0	ns
Total des actions et autres titres à revenu variable nets	100 932	614	614	0,0%
Echéancier des obligations et autres titres à revenus fixes	< 3 mois	3 mois- 1an	1-5 ans	> 5 ans 1 000

NOTE 11 : ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Actions valeurs brutes	98	98	98	0,0%
dont titres cotés	0	0	0	ns
Provisions pour dépréciation	8	4	0	-100,0%
Total des actions et autres titres à revenu variable nets	90	94	98	4,3%

Les plus-values latentes s'élèvent à 33 k€ au 31/12/2015 contre 35 k€ au 31/12/2014.

NOTE 12 : PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Participations brutes	874	874	1 135	29,9%
dont titres cotés	0	0	0	ns
Provisions pour dépréciation	0	0	0	ns
Total des participations et activités de portefeuille nettes	874	874	1 135	29,9%

Les plus-values latentes s'élèvent à 691 k€ au 31/12/2015 contre 588 k€ au 31/12/2014.

NOTE 13 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Titres valeurs brutes	2 037	2 037	0	-100,0%
dont titres cotés	0	0	0	ns
Provisions pour dépréciation	0	0	0	ns
Total des parts dans les entreprises liées nettes	2 037	2 037	0	-100,0%

En décembre 2013, le groupe CDN a cédé à la Société générale sa participation dans le groupe Amundi qui était détenue via la société Etoile Gestion Holding. Au niveau de la Banque Laydernier, la cession s'est faite pour 4,510 millions d'euros, soit 2,061 millions d'euros de plus-value.

En décembre 2015, la Banque Laydernier a cédé au Crédit du Nord sa participation dans la Banque Rhône Alpes. La vente des titres pour 4,137 millions d'euros a généré une plus-value de 2,101 millions d'euros.

NOTE 14 : ACTIF IMMOBILISE

	Valeur en début d'exercice (en K€)	Augmentation (en K€)	Réduction (en K€)	Valeur en fin d'exercice (en K€)	Evolution
Immobilisation brutes					
Corporelles	31 822	1 096	99	32 819	3,1%
Incorporelles	2 514	4		2 518	0,2%
TOTAL	34 336	1 100	99	35 337	2,9%
Amortissements et provisions					
Corporelles	21 107	1 702	99	22 710	7,6%
Incorporelles	712	16		728	2,2%
TOTAL	21 819	1 718	99	23 438	7,4%
Valeur nette comptable					
Corporelles	10 715	-606	0	10 109	-5,7%
Incorporelles	1 802	-12	0	1 790	-0,7%
TOTAL	12 517	-618	0	11 899	-4,9%

Terrains + constructions	valeur nette 31/12/2014	valeur brute 31/12/2015	amortissement 31/12/2015	valeur nette 31/12/2015
Exploitation	4 431	9 420	5 102	4 318
Hors exploitation	28	53	25	28
TOTAL	4 459	9 473	5 127	4 346

NOTE 15 : AUTRES ACTIFS

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Acomptes d'impôts sur les sociétés	0	0	0	ns
Autres débiteurs divers	5 904	5 823	5 358	-8,0%
Total des autres actifs	5 904	5 823	5 358	-8,0%

NOTE 16 : COMPTES DE REGULARISATION

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Chèques en instance d'encaissement	22	129	426	230,2%
Charges payées d'avance	55	63	54	-14,3%
Produits à recevoir	5 322	5 270	4 857	-7,8%
<i>dont SWAP</i>	3 283	2 786	2 427	-12,9%
Comptes de régularisation divers	5 227	5 625	6 826	21,4%
<i>dont impôt différé actif :</i>	3 975	4 242	5 093	20,1%
<i>pour passifs sociaux</i>	293	171	175	2,3%
<i>pour participation des salariés</i>	521	304	354	16,4%
<i>pour provision générale risque de crédit</i>	1 222	1 318	1 753	33,0%
<i>pour provision épargne-logement</i>	152	282	451	59,9%
<i>pour actualisation provisions</i>	955	1 064	1 057	-0,7%
<i>autres impôts différés</i>	832	1 103	1 303	18,1%
Total comptes de régularisation	10 626	11 087	12 163	9,7%

NOTE 17 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Comptes ordinaires à vue	12 704	2 709	17 489	545,6%
Comptes et emprunts à terme	515 865	733 258	926 708	26,4%
Valeurs données en pension	0	0	0	ns
Dettes rattachées	941	1 109	1 053	-5,0%
Total des dettes envers les Etablissements de crédits	529 510	737 076	945 250	28,2%

Au 31 décembre 2015, la part du Crédit du Nord dans la rubrique Comptes et emprunts à terme s'élève à 926 708 k€.

NOTE 18 : CLIENTELE COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Comptes sur livret	257 067	252 790	302 583	19,7%
Codevi	70 693	71 265	71 374	0,2%
Compte Epargne Logement	12 447	11 087	10 125	-8,7%
Dettes rattachées	1	0	0	ns
Total à vue	340 208	335 142	384 082	14,6%
Plans Epargne Logement	67 883	72 591	79 498	9,5%
Plans Epargne Populaire	610	755	516	-31,7%
Plans Epargne Action	6 238	7 765	8 035	3,5%
Dettes rattachées	0	0	0	ns
Total à terme	74 731	81 111	88 049	8,6%
Total des comptes créditeurs clientèle	414 939	416 253	472 131	13,4%

Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
plans d'épargne logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	29 829	32 362	38 088	17,7%
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	17 903	22 543	24 667	9,4%
Ancienneté de plus de 10 ans	20 151	17 686	16 743	-5,3%
sous total	67 883	72 591	79 498	9,5%
comptes épargne logement	12 447	11 087	10 125	-8,7%
Total	80 330	83 678	89 623	7,1%

Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Ancienneté de moins de 4 ans	810	586	239	-59,2%
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	1 026	842	662	-21,4%
Ancienneté de plus de 10 ans	153	111	82	-26,1%
Total	1 989	1 539	983	-36,1%

NOTE 19 : CLIENTELE, AUTRES DETTES

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Dettes à vue	539 204	557 024	649 994	16,7%
Comptes à terme	105 216	120 323	107 941	-10,3%
Dettes rattachées	2 245	2 602	964	-63,0%
Total des autres dettes	646 665	679 949	758 899	11,6%

NOTE 20 : DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Bons de caisse	137	137	0	-100,0%
Certificats de dépôts	2 000	0	0	ns
BMTN	82 000	82 000	11 000	-86,6%
Dettes rattachées	55	44	36	-18,2%
Total des dettes représentées par un titre	84 192	82 181	11 036	-86,6%

NOTE 21 : AUTRES PASSIFS

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Comptes de régularisation opérations sur titres	0	1	0	-100,0%
Créditeurs divers	18 572	6 188	5 071	-18,1%
Total des autres passifs	18 572	6 189	5 071	-18,1%

NOTE 22 : COMPTES DE REGULARISATION

	2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	Evolution
Comptes instance de recouvrement	167	109	129	18,3%
Produits perçus d'avance	3 778	3 472	3 620	4,3%
Frais à payer	16 118	14 448	16 523	14,4%
<i>Dont intérêts de SWAP</i>	403	335	282	-15,8%
Comptes de régularisation divers	1 448	1 967	2 218	12,8%
<i>Dont impôt différé passif</i>	655	892	1 114	24,9%
Total comptes de régularisation	21 511	19 996	22 490	12,5%

NOTE 23 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2014 (en K€)	DOTATION (en K€)	REPRISES (en K€)	UTILISATION TRANSFERT (en K€)	31/12/2015 (en K€)	Evolution
Prov° pour éventualités diverses	1 271	594	-334		1 531	20,5%
Prov° pers. en activité (IFC, PSA,CET)	1 726	73		-56	1 743	1,0%
Prov° pour risque crédits	3 828	1 280	-18		5 090	33,0%
Prov° pour engagement hors bilan.	1 782	675	-448		2 009	12,7%
Prov° PEL CEL	820	490			1 310	59,8%
TOTAL	9 427	3 112	-800	-56	11 683	23,9%

NOTE 24 : EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	31/12/2014 (en K€)	Prélèvement Dividende (en K€)	Augmentat° de capital (en K€)	Autre Variation (en K€)	31/12/2015 (en K€)	Evolution
Capital	24 789				24 789	0,0%
Prime émission	0				0	ns
Réserve légale	2 479				2 479	0,0%
Réserve ordinaire	8 300				8 300	0,0%
Report à Nouveau	19 697	-10 536		13 597	22 758	15,5%
Capitaux propres	55 265	-10 536	0	13 597	58 326	5,5%

Le capital social, constitué de 1 549 302 actions de 16 Euros nominal, est détenu à hauteur de 100 % par le Crédit du Nord.

AUTRES NOTES ANNEXES

VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE DES CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

	Durée				
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
	en K€	en K€	en K€	en K€	en K€
Créances sur Etablissements de Crédit	146 154			223 500	369 654
Créances sur la clientèle	185 781	138 472	585 332	969 056	1 878 641
Autres actifs et comptes de régul	13 239	1 098	1 375	1 809	17 521
Total	345 174	139 570	586 707	1 194 365	2 265 816
Dettes envers les Etablissements de Crédit	21 976	63 434	233 026	626 814	945 250
Comptes créditeurs de la clientèle	1 137 448	18 951	74 631	0	1 231 030
Titres de créances négociables	36	1 000	10 000		11 036
Total	1 159 460	83 385	317 657	626 814	2 187 316

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2013 en K€	31/12/2014 en K€	31/12/2015 en K€			TOTAL
			SPECULATIF A	MACRO C	MICRO B	
Opérations fermes :						
Swaps de taux :	600 176	729 510	14 012	864 500		878 512
Options de Taux	0	0				0
Options de Change	0	0	20 189			20 189
CAPS	46 902	33 125	4 738	34 000		38 738
FLOORS	6 400	6 400	6 400			6 400
TOTAL	653 478	769 035	45 339	898 500	0	943 839

ventilation selon la durée résiduelle	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	total
Swaps de taux :	71 304	388 056	419 152	878 512
Options de Change	17 136	3 053		20 189
CAPS	23 399	12 717	2 622	38 738
FLOORS		6 400		6 400
TOTAL	111 839	410 226	421 774	943 839

Les portefeuilles d'instruments financiers à terme sont contractés auprès d'acteurs bancaires majeurs, le risque de non contrepartie est jugé non significatif.

Conformément au règlement 2004-16 du comité de réglementation comptable, la juste valeur des instruments financiers dérivés est indiquée dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2015 en K€			TOTAL
	SPECULATIF A	MACRO C	MICRO B	
Swaps de taux :	66	40 439		40 505
CAPS	5	55		60
Floors	-23			
TOTAL	48	40 494	0	40 565

PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF

	31/12/2014	Dotations	Reprises	Utilisation	Autres Mvts	31/12/2015
	en K€	en K€				
Provisions pour dépréciat° des créances douteuses	37 908	11 271	-5 818	-3 030		40 331
pour dépréciat° des titres de placem.	5		-5			0
Total des prov° déduites de l'actif	37 913	11 271	-5 823	-3 030	0	40 331

OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

		2013 (en K€)	2014 (en K€)	2015 (en K€)
BILAN				
Actif				
	Créances sur établissements de crédit	16 866	126 230	38 988
	Obligation et autres titres à revenus fixes	130 000	140 000	223 500
	Autres actifs et comptes de régularisation	3 450	2 871	2 495
Passif				
	Dettes sur établissements de crédit	525 943	733 258	938 466
	Dettes représentées par un titre			
	Autres passifs et comptes de régularisation	9 253	7 211	8 525
HORS-BILAN				
Engagements donnés				
	Autres garanties d'ordre de la clientèle	65 188	75 337	78 018
	Garanties donnée à établissement de crédit	115 443	105 691	191 331
Engagements reçus				
	Accords de refinancement reçus d'un établissement de crédit	50 000	50 000	86 540
	Garanties reçus d'un établissement de crédit	115	115	115
Opérations de change et sur titres				
	devises à recevoir à terme	16 651	8 305	9 987
	devises à livrer à terme	50 625	43 559	42 460
Engagements sur instruments financiers à terme				
	opérations fermes: swaps	591 588	721 588	871 506
	opérations conditionnelles: option de change, caps	45 955	59 785	58 727
COMPTE DE RESULTAT				
Charges				
	Intérêts	11 469	12 669	11 585
	Commissions	1 022	1 279	1 511
	Frais généraux	13 203	15 867	16 132
Produits				
	Intérêts	10 370	12 019	12 241
	Commissions	686	1 112	997
	Frais généraux	392	564	501

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	2011 Euro	2012 Euro	2013 Euro	2014 Euro	2015 Euro
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	24 788 832	24 788 832	24 788 832	24 788 832	24 788 832
Nombre d'actions émises	1 549 302	1 549 302	1 549 302	1 549 302	1 549 302
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
Chiffre d'affaires hors taxes	85 193 998	89 378 024	96 910 302	98 399 639	101 213 834
Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions (*)	27 120 833	24 066 861	32 215 884	28 924 739	33 974 919
Impôt sur les bénéfices	6 883 237	6 065 965	7 868 330	6 914 091	7 621 755
Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	12 719 538	11 223 118	16 974 598	13 596 580	16 749 488
Montant des bénéfices distribués	11 619 765	13 633 858	25 873 343	10 535 254	11 542 300
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôt, avant amortissements, provisions	13,06	11,62	15,72	14,21	17,01
Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	8,21	7,24	10,96	8,78	10,81
Dividende versé à chaque action	7,50	8,80	16,70	6,80	7,45
PERSONNEL					
Nombre de salariés	303,3	303,0	305,6	305,6	302,7
Montant de la masse salariale	12 652 566	13 523 768	12 754 019	13 282 476	13 303 988
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales)	5 890 655	6 440 210	6 000 336	6 135 320	6 148 029

(*) source 4290 : compte de résultat publiable

BBM & ASSOCIES
4, rue Paul Valérien-Perrin
38170 Seyssinet

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

BANQUE LAYDERNIER

Société Anonyme
10, Avenue du Rhône
74997 Annecy Cedex 9

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE LAYDERNIER, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, et procède également, selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des provisions sur avantages du personnel. Nous avons, d'une part revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

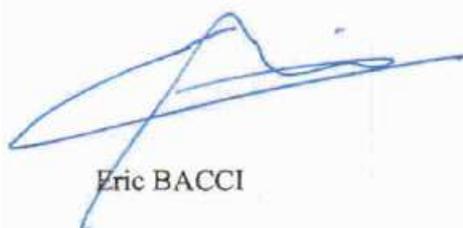
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par votre société et par celle contrôlant votre société, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas en attester l'exactitude et la sincérité.

Seyssinet-Pariset et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2016

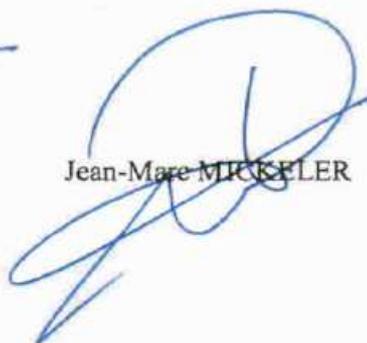
Les Commissaires aux Comptes

BBM & Associés



Eric BACCI

Deloitte & Associés



Jean-Marc MICHEL



Vanessa GIRARDET

BBM & ASSOCIES
4, rue Paul Valérien-Perrin
38170 Seyssinet

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

BANQUE LAYDERNIER

Société Anonyme
10 Avenue du Rhône
74997 Annecy Cedex 9

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Seyssinet-Pariset et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2016

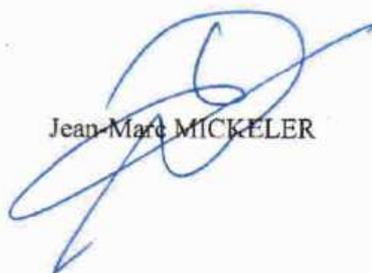
Les Commissaires aux Comptes

BBM & Associés



Eric BACCI

Deloitte & Associés



Jean-Marc MICKELER



Vanessa GIRARDET

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2015 et le compte de résultat de l'exercice 2015.

L'assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 16 749 488,19 euros.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du Résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, constate :

Bénéfice de l'exercice 2015	16 749 488,19 euros
+ Report à nouveau antérieur	22 758 119,18 euros
soit un bénéfice distribuable de	39 507 607,37 euros

L'Assemblée Générale décide :

- de verser à titre de dividende	11 542 299,90 euros
- d'affecter au report à nouveau5 207 188,29 euros

Le dividende par action s'élève à 7,45 euros.

Le nouveau report à nouveau se chiffre à 27 965 307,47 euros

La réserve légale de 2 478 883,20 euros représente 10 % du capital social.

La réserve ordinaire reste à 8 300 000,00 euros.

Le dividende de 7,45 euros par action portant sur 1 549 302 actions sera mis en paiement dans les 15 jours suivant l'Assemblée Générale.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2014 : 6,80 euros par action
- exercice 2013 : 16,70 euros par action
- exercice 2012 : 8,80 euros par action

TROISIEME RESOLUTION : Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de conventions à soumettre à approbation.

QUATRIEME RESOLUTION : Avis consultatif sur la rémunération versée en 2015 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 520 K€ des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2015 aux personnes visées par ledit article.

CINQUIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de **M. Luc BLANCHET** en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

SIXIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de **M. Xavier CHAPPAZ** en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

SEPTIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat du **CREDIT DU NORD** représenté par M. Yves BLAVET en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

HUITIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de **M. Pierre FOURNIER BIDOZ** en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

NEUVIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de **Mme Florence MASNADA AUBONNET** en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

DIXIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de **M. François ORAIN** en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

ONZIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de **M. Marc SALLE de CHOU** en tant que Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

DOUZIEME RESOLUTION : Modification statutaire

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de supprimer de l'article 14 – I des statuts « Membres nommés par l'Assemblée Générale Ordinaires des actionnaires » le paragraphe repris ci-après :

*Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'une action.
Les membres du Conseil peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de trois mois à défaut de quoi ils sont réputés démissionnaires d'office.*

TREIZIEME RESOLUTION : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.

DIRECTION & ADMINISTRATION

Conseil de Surveillance

Président du C.S.
François ORAIN

Vice-président du C.S.
Marc SALLE DE CHOU

Administrateurs

Luc BLANCHET

CREDIT DU NORD représenté par
Yves BLAVET

Xavier CHAPPAZ

Pierre FOURNIER BIDOZ

Florence MASNADA-AUBONNET

Patrick MIGNOLA (démission enregistrée lors
du Conseil de Surveillance du 23 octobre 2015)

Administrateurs salariés

Claudine METRAL

Pierre ROUSSET

Secrétaire du Comité d'Entreprise

Serge REVILLOD

Commissaires aux Comptes

Titulaires

DELOITTE & ASSOCIES

B B M et Associés BAKER TILLY

Direction Générale

Président du Directoire
Alain MELINE

Vice-président du Directoire
Julien STERENZY

Directeurs de Groupe

F. MOENNE LOCCOZ
Olivier AMBLARD
Bertrand GOUBET
Pierre LECLAIRE
Angelo CIRANNI

Savoie Isère
Léman
Arve Mt Blanc
Grand Annecy
Annecy Centre

Directeur de la Gestion de Patrimoine
Frédéric HARBONVILLE

Directeur Financier
Yves MOREAU

Directeur des Ressources Humaines
Catherine DELACROIX

Directeur de la Communication
Géraldine MONTLAHUC

Directeur des Risques
Cyrille KREBS

Directeur Logistique et Organisation
Pamphile SANTILLI

Directeur de l'Audit
Alain BERGEAL

Suppléants

B.E.A.S.

SOFIDEEC BAKER TILLY

LES AGENCES

Aix les Bains 73105

10 Place Carnot

Albertville 73200

14 place Grenette

Anancy - Albigny 74000

21 route de Vignières

Anancy - Centrale 74997

10 avenue du Rhône

Anancy - Les Fins 74014

73 avenue de Genève

Anancy - Novel 74000

74 avenue de France

Anancy - Royale 74002

9 ter rue Royale

Annemasse 74100

6 rue Marc Courriard

Belley 01300

9 Boulevard Verdun

Bonneville 74130

91 rue du Pont

Bourg Saint Maurice 73700

35 avenue du Centenaire

Chambéry 73000

11 avenue des Ducs de Savoie

Chamonix 74402

12 Place Balmat

Cluses 74300

26 A avenue de la Libération

Divonne les Bains 01220

103 avenue de Genève

Evian les Bains 74500

69 rue Nationale

Faverges 74210

15 place Joseph Serand

Ferney-Voltaire 01210

9 Grand' rue

La Clusaz 74220

5 route de la Piscine

La Motte Servolex 73290

244 av. Costa de Beauregard

La Ravoire 73490

10 rue du Bois de Leysse RN6

La Roche sur Foron 74800

136 rue Carnot

La Tour du Pin 38110

21 rue de la République

Le Grand Bornand 74450

Lieu dit Villavit

Magland 74300

1044 rue Nationale

Megève 74120

186 Place de l'Église

Meythet 74960

1 bis rue de Lathardaz

Mouâtiers Tarentaise 73600

53 Place du Marché

Rumilly 74150

56 avenue Gantin

Saint Genis Pouilly 01630

Lieu dit « Rue de Pouilly »

Saint Gervais 74170

108 rue du Mont Blanc

St Jean de Maurienne 73300

26 avenue Henri Falcoz

Saint Jorioz 74410

Route de l'Église

Saint Julien 74160

1 -3 avenue Ternier

Sallanches 74703

15 rue du Mont-Blanc

Scionzier 74953

7 Place du Foron

Seynod 74600

Place Saint Jean

Seynod Semnoz 74600

13 Av. du Semnoz

Thônes 74230

4 Place de l'Hôtel de Ville

Thonon les Bains 74200

12 av. du Général de Gaulle

Ville la Grand 74100

Rue de l'Espérance

Arve Entreprises

2 bis avenue Charles Poncet
74300 Cluses

Léman Entreprises

Rue de l'Espérance
74100 Ville la Grand

Laydernier Entreprises

10 avenue du Rhône
74997 Anancy Cedex 09

Savoie Entreprises

10 rue du Bois de Leysse RN 6
73490 La Ravoire



BANQUE LAYDERNIER

Banque Laydernier

Siège Social
10, avenue du Rhône
75997 Annecy Cedex 9

Tél. 04 50 33 42 00

www.banque-laydernier.fr